



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-indisponibilite-vanne>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Détection tardive de l'indisponibilité d'une vanne sur l'unité de production n° 1**

30 septembre 2015

France : Gravelines : Détection tardive de l'indisponibilité d'une vanne sur l'unité de production n° 1

Le 30 septembre 2015, l'unité de production n° 1 de la centrale de Gravelines est en fonctionnement et à la disposition du réseau électrique. Dans le cadre d'une modification définitive de matériels programmée sur cette unité, une intervention sur une vanne permettant la réfrigération de l'eau de la piscine du bâtiment combustible est mise en œuvre dans l'objectif d'améliorer la sûreté. Cette intervention nécessite une condamnation de matériel ayant un impact direct sur une autre vanne dont le rôle est de se fermer en cas d'isolement de l'enceinte du bâtiment réacteur. Les équipes présentes en salle de commande détectent, via l'apparition d'une alarme, que lors de cette intervention, la vanne est restée ouverte et non manoeuvrable.

Ce que dit EDF :

Détection tardive de l'indisponibilité d'une vanne sur l'unité de production n° 1

Publié le 06/10/2015

Le 30 septembre 2015, l'unité de production n° 1 de la centrale de Gravelines est en fonctionnement et à la disposition du réseau électrique.

Dans le cadre d'une modification définitive de matériels programmée sur cette unité, une intervention sur une vanne permettant la réfrigération de l'eau de la piscine du bâtiment combustible est mise en œuvre dans l'objectif d'améliorer la sûreté.

Cette intervention nécessite une condamnation de matériel ayant un impact direct sur une autre vanne dont le rôle est de se fermer en cas d'isolement de l'enceinte du bâtiment réacteur.

Les équipes présentes en salle de commande détectent, via l'apparition d'une alarme, que lors de cette intervention, la vanne est restée ouverte et non manoeuvrable.

Dès la détection de cet écart, les équipes procèdent à la fermeture de cette vanne.

La non-manoeuvrabilité de cette vanne alors en position ouverte constitue un écart au référentiel de sûreté. Ce dernier ayant duré pendant 10 heures et 19 minutes, il est redevable de la déclaration d'un événement de niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement.

La direction de la centrale de Gravelines, a décidé de le déclarer le 2 octobre, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites> ?

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation

13/10/2015



Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 2 octobre 2015, l'exploitant du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur n° 1.

Le 30 septembre 2015, le réacteur n° 1 de Gravelines est en fonctionnement. Une modification matérielle sur une vanne du circuit de réfrigération de l'eau de la piscine d'entreposage du combustible est engagée. Pour réaliser cette intervention, il est nécessaire de couper les alimentations électriques de certaines autres vannes. Une alarme apparaît et l'opérateur constate, sur le synoptique de la salle de commande, une anomalie sur la position d'une vanne d'isolement de l'enceinte du réacteur. Un contrôle sur le terrain est réalisé. La vanne étant dans sa position prévue, l'opérateur ne détecte pas d'écart.

Quelques heures plus tard, les opérateurs se réinterrogent sur la manoeuvrabilité de la vanne. Ils font alors un essai de fermeture de la vanne et constatent que celle-ci ne peut pas être fermée à l'aide du bouton situé en salle de commande. Une analyse technique montre également que la vanne ne peut pas être fermée par le système de protection du réacteur. L'isolement de l'enceinte du réacteur ne peut alors être réalisé que par un seul organe au lieu des deux prévus à la conception.

Dès la découverte de cet écart, la fermeture de la vanne est réalisée par l'intermédiaire d'une commande locale spécifique. Toutefois cette opération est réalisée dans un délai supérieur à celui prévu par les règles générales d'exploitation.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur les installations, les travailleurs et l'environnement.

Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant, du fait de la détection tardive de l'événement.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation15>